

Chargeant Monsieur Joseph
GNONLONFOUN, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation et
des Droits de l'Homme, de l'intérim de
Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du
Plan, de la Restructuration Economique et
de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs des Elections Présidentielles du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement ;

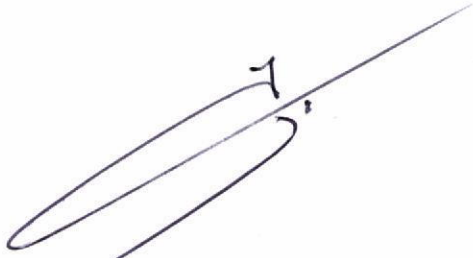
D E C R E T E

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 25 Septembre 1998, Monsieur Joseph GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel

Fait à COTONOU, le 25 septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 autres Ministères 18 Départements 6 SGG 4 JORB 1